

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 8 novembre 2016

GEC (2016) 10

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)

MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATÉGIE 2014-2017 DU CONSEIL DE L'EUROPE
POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2016

Table des matières

Points forts	5
Introduction	7
I Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre	9
A. Appropriation et méthodes de travail	
B. Promotion, évaluation et soutien dans la mise en œuvre des normes	
C. Coopération transversale – Intégration d’une démarche soucieuse d’égalité entre les femmes et les hommes dans l’ensemble des politiques du Conseil de l’Europe	
D. Partenariats stratégiques avec d’autres organisations régionales et internationales et la société civile	
II Conclusions	16
* * *	
Annexe 1 : Tableau des activités achevées en 2016	19
Annexe 2 : Liste des études, des compilations, des manuels et autres outils pratiques ..	27
Annexe 3 : Activités et mesures vers la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l’égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres	29

Points forts

La troisième année de mise en œuvre de la Stratégie 2014-2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes en a vu l'objectif général se rapprocher, à savoir : « assurer la promotion et l'autonomisation des femmes pour atteindre la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en soutenant la mise en œuvre des normes existantes ».

Les Etats membres ont continué de prendre part à des activités liées à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, comme en témoignent leurs rapports nationaux. La plupart des Etats membres développent de nouvelles lois, politiques et mesures pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, conformément à la Convention d'Istanbul. En outre, de nombreuses initiatives ont été lancées pour lutter contre les stéréotypes de genre dans le système éducatif et dans les médias. Nos Etats membres ont également eu pour priorité de renforcer la participation des femmes à la prise de décision politique et leur représentation au sein des instances publiques, à la fois au moyen de quotas obligatoires et de mesures volontaires. Un certain nombre de pays ont pris des mesures destinées à renforcer l'accès des femmes à la justice, notamment en adoptant de nouvelles lois, en améliorant l'accès à l'aide juridique et en augmentant la capacité des instances judiciaires et des organismes de promotion de l'égalité.

Le séminaire sur la nécessité de combattre le discours de haine sexiste, qui a été organisé conjointement avec le Mouvement contre le discours de haine, une campagne du Conseil de l'Europe, a catalysé l'action dans ce domaine et créé une dynamique pour la suite des travaux ; les premiers débats ont d'ailleurs commencé en vue de l'élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre le sexisme.

L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité a continué de progresser au sein du Conseil de l'Europe – davantage de rapporteur-e-s sur l'égalité entre les femmes et les hommes ont été nommé-e-s dans le cadre des comités intergouvernementaux, des accords partiels et des organes de suivi, et de nouveaux secteurs tiennent compte des questions d'égalité de genre dans leurs travaux. Pour soutenir davantage ces progrès, le Conseil de l'Europe dispose depuis septembre 2016 d'une conseillère principale sur l'égalité de genre (détachée par les autorités néerlandaises).

En outre, les Etats membres s'emploient activement à répondre à la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et dispositions, notamment en adoptant des plans d'action spécifiques et en mettant sur pied des structures institutionnelles chargées de coordonner les activités d'intégration d'une telle démarche, en appliquant à leur processus décisionnel une budgétisation sensible au genre et en offrant aux fonctionnaires des formations appropriées.

La Conférence de Tallinn a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lancer le débat sur les priorités de la prochaine Stratégie, qui devra être établie en 2017. La présidence estonienne du Comité des Ministres, tout comme d'autres présidences avant elle, a inclus l'égalité de genre

parmi ses priorités, un engagement important qui donne une priorité politique à la question et permet une visibilité accrue des normes et des activités du Conseil de l'Europe et en augmente les effets.

Des projets et des activités de coopération ciblés se sont poursuivis dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, toujours en fonction de la demande ; ils se sont focalisés sur les normes adaptées ainsi que sur les instruments et l'expertise nécessaires à leur application.

Le Conseil de l'Europe accorde une grande importance au maintien de partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales et avec la société civile en vue de la promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre. Ces efforts se sont encore développés en 2016, notamment avec l'Onu, l'UE et l'OEA.

L'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes continuent de se heurter à de multiples problèmes en Europe et au-delà, notamment la grave vulnérabilité des femmes réfugiées, la montée du discours de haine sexiste et d'autres formes de violence à l'égard des femmes, les atteintes à la santé et aux droits des femmes en matière de procréation, une diminution des ressources affectées à l'égalité de genre, les barrières empêchant les femmes qui appartiennent à des groupes défavorisés de bénéficier des politiques et des normes en matière d'égalité de genre, des lacunes concernant la participation équilibrée des femmes à la prise de décision politique et public, et la propagation de fausses idées sur l'égalité entre les femmes et les hommes par celles et ceux qui dénoncent une prétendue « idéologie du genre ».

Introduction

Le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012 afin d'accroître la portée et la visibilité des normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de soutenir leur mise en œuvre dans les Etats membres et au sein de l'Organisation elle-même. Le Programme mobilise l'ensemble des secteurs, structures intergouvernementales, mécanismes de suivi et accords partiels du Conseil de l'Europe ainsi que des partenaires extérieurs ; il regroupe ainsi les ressources et les instruments pour une action plus efficace et mieux ciblée.

La Stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a été adoptée à l'unanimité par le Comité des Ministres en novembre 2013, s'appuie sur les atouts, les spécificités et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et propose une vision et un cadre pour le rôle et l'action de l'Organisation dans ce domaine.

La Stratégie a pour objectif global d'assurer la promotion et l'autonomisation des femmes afin d'atteindre la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Cette ambition est pleinement en conformité avec la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), avec la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, et avec l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté en septembre 2015. La Stratégie du Conseil de l'Europe démontre l'engagement de l'Organisation à continuer d'assumer, grâce aux normes juridiques et aux orientations politiques qu'elle donne aux Etats, un rôle moteur pour mener des actions régionales et mondiales visant à appliquer la Déclaration de Beijing et à atteindre l'objectif de développement durable n° 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

La Stratégie encourage l'adoption d'une approche globale et intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et fournit des orientations politiques et un soutien aux Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux organes et mécanismes institutionnels internes, et ce pour relever les défis de la mise en œuvre des normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Stratégie établit cinq domaines d'action prioritaires :

1. combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ;
2. prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes ;
3. garantir l'égalité d'accès à la justice ;
4. assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
5. intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, la Commission pour l'égalité de genre est chargée de faire régulièrement le bilan des résultats obtenus et d'élaborer un rapport annuel à l'attention du Comité des Ministres.

I Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre

Le soutien aux Etats membres pour l'application des normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des activités, des méthodes de travail et des partenariats mis en place dans le cadre du Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes et des initiatives visant à mettre en œuvre la Stratégie pour l'égalité. Une évaluation approfondie de la situation et des actions en cours dans les Etats membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux répondre à leurs besoins. Les moyens suivants ont été déployés à cette fin :

A. Appropriation par les Etats membres de la Stratégie et des processus et activités connexes :

1. Un engagement et des consultations et échanges de vues réguliers avec les acteurs clés du Programme transversal : la [Commission pour l'égalité de genre \(GEC\)](#) (qui se réunit deux fois par an), les rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des différents comités, accords partiels et organes de suivi, et l'équipe intersecrétariat chargée de l'approche intégrée de l'égalité. Avec la Stratégie comme point de référence, le choix des thèmes et activités spécifiques est le résultat d'une concertation, d'un dialogue et d'une coopération étroits avec la principale structure du Programme transversal, à savoir la GEC. En 2016, les Etats membres ayant fait grand cas de ses réalisations et de l'énorme travail qu'elle avait accompli, la GEC est redevenue un comité directeur à part entière, relevant directement du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
2. La Conférence thématique annuelle continue d'être un lieu stratégique de débats sur un thème fixé par la GEC et de rassembler un large éventail de parties prenantes : expertes et experts gouvernementaux, spécialistes indépendants du genre, membres de la société civile et du secteur privé, représentantes et représentants d'organisations régionales et internationales. En 2016, la conférence annuelle a été organisée en partenariat avec la présidence estonienne du Comité des Ministres, dont l'égalité entre les femmes et les hommes était l'une des priorités. La conférence, intitulée « [Mission accomplie ? Evaluer les progrès, inspirer l'action – La Stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) » (Tallinn, 30 juin-1^{er} juillet 2016), a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la Stratégie, et tout particulièrement sur le rôle des médias sociaux dans la promotion de l'égalité de genre, et d'examiner les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux national et international.
3. Les activités, les développements et les instruments en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres ont bénéficié d'une visibilité sur le [nouveau site web](#) et ils ont été diffusés auprès des structures et parties prenantes concernées. Cette démarche a permis une meilleure reconnaissance des efforts que les Etats membres ont déployés pour se conformer aux normes du Conseil de l'Europe et à d'autres normes internationales, et donné lieu à un échange d'informations et d'expériences entre Etats membres. Grâce à la modernisation et à

l'actualisation régulière du site web consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, et grâce au fait que les Etats membres font traduire de plus en plus de normes du Conseil de l'Europe, la visibilité des normes et activités de ce dernier a été renforcée auprès des spécialistes et du grand public.

B. Promotion, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et obstacles et mise en place d'activités, d'instruments et de programmes de coopération pour combler ces lacunes et soutenir la mise en œuvre des normes applicables :

1. Le suivi de la mise en œuvre sert d'instrument pour aider les Etats membres à se conformer aux normes du Conseil de l'Europe.

➤ En 2016, la Commission pour l'égalité de genre a lancé un questionnaire en ligne pour suivre l'application de la [Recommandation Rec \(2003\) 3](#) du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Le rapport analysant les informations fournies par 46 Etats membres est en cours d'élaboration. Les conclusions du troisième cycle de suivi de cette recommandation seront publiées en 2017.

2. Référence aux normes du Conseil de l'Europe – L'expertise et le partage des bonnes pratiques avec les Etats membres et non membres et d'autres organisations régionales et internationales ont accru la visibilité des normes du Conseil de l'Europe parmi ses partenaires stratégiques.

➤ Référence à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes et instruments du Conseil de l'Europe en la matière dans les documents des Nations Unies, de l'OSCE et de l'UE. On peut citer quelques exemples :

- les observations finales de la CEDAW, qui continuent d'appeler à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ;
- le « Recueil de bonnes pratiques visant à faire progresser la participation des femmes à la vie politique dans la région de l'OSCE », qui fait référence à la Stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes et à la Recommandation Rec (2003) 3 du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
- l'édition 2015 du « rapport d'évaluation annuel sur la mise en œuvre du plan d'action de 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes » (publiée en juillet 2016), qui fait référence aux travaux que mène l'OSCE à l'appui de la mise en œuvre, par les Etats partis, des conventions et normes internationales appropriées dans le domaine de la violence à l'égard des femmes, comme la Convention d'Istanbul ;
- le « Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice », établi conjointement par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme,

- qui mentionne les travaux menés par le Conseil de l'Europe pour garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ;
- le document d'orientation intitulé « Cadre conceptuel pour mesurer l'accès à la justice en incluant les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes », qui a été commandé par ONU Femmes en partenariat avec le Conseil de l'Europe et publié en 2016 ;
 - l'allocution du président lors du Forum des droits fondamentaux, organisé du 20 au 23 juin 2016 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a encouragé les Etats membres de l'UE à ratifier la Convention d'Istanbul et à en appliquer les dispositions visant à protéger les femmes réfugiées ;
 - la résolution du Parlement européen sur « l'approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes dans les travaux du Parlement européen », qui appelle à échanger les meilleures pratiques en la matière avec d'autres institutions et organisations, y compris le Conseil de l'Europe ;
 - la résolution du Parlement européen sur « les droits des femmes dans les Etats du partenariat oriental », qui fait référence aux travaux que mène le Conseil de l'Europe pour améliorer l'accès des femmes à la justice dans ces pays ;
 - les deux avis adoptés en 2016 par le comité consultatif de l'UE sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes : l'un sur le thème intitulé « *Combating female genital mutilation and other harmful practices* » (lutter contre les mutilations génitales féminines et autres pratiques préjudiciables), et l'autre sur « *Gender mainstreaming in refugee's reception and integration measures* » (intégration d'une approche soucieuse de l'égalité des femmes et des hommes dans les mesures relatives à la réception et à l'intégration des réfugié-e-s). Ces deux avis font à plusieurs reprises référence à des normes, instruments et publications du Conseil de l'Europe concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Nombre d'activités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les Etats membres en 2016 s'inspirent des normes et instruments du Conseil de l'Europe et s'y rattachent. On peut citer les exemples suivants :
- des dispositions législatives et politiques visant à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul et/ou à préparer sa ratification (Arménie, Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Finlande, Allemagne, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Malte, République de Moldova, Norvège, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine) ;
 - des mesures destinées à accroître la participation des femmes à la prise de décision politique (une législation sur les quotas a été adoptée en Arménie, en Irlande, en Italie et en République de Moldova, et il est envisagé d'en faire autant au Luxembourg et à Malte), et à accroître les nominations de femmes dans le secteur public ainsi que leur représentation dans les organisations et entreprises publiques (Chypre, Finlande, Luxembourg, Royaume-Uni) ;

- des stratégies ou plans d'action nationaux traitant de l'égalité entre les femmes et les hommes et ayant les mêmes priorités thématiques que la Stratégie du Conseil de l'Europe (Estonie, Finlande, Islande et Serbie) ; de nouvelles stratégies ou plans d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes sont actuellement élaborés en Croatie, en Grèce, en Irlande, en République de Moldova, en Fédération de Russie, en Suède et en Ukraine ;
- des activités visant à combattre les stéréotypes de genre dans le système éducatif (Autriche, Belgique, Croatie, Estonie, Finlande, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Serbie, Turquie, Royaume-Uni) ;
- des activités destinées à combattre le sexisme dans la vie publique, les médias, la publicité et internet (Chypre, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Malte, République de Moldova, Espagne, Royaume-Uni) ;
- des activités destinées à améliorer l'accès des femmes à la justice, notamment : changements législatifs (Belgique, Chypre, Finlande, Irlande, Lituanie, Portugal, Suisse, Turquie), accès amélioré à l'aide juridique (Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni), recherches et jurisprudence sur la discrimination basée sur le sexe (France, Suisse, Ukraine), capacité et formation judiciaires (Arménie, Croatie, République de Moldova, Turquie) ;
- des dispositions nouvelles ou déjà en application sur l'approche intégrée de l'égalité dans d'autres politiques aux niveaux national, régional et local (Belgique, Croatie, Chypre, Danemark, Finlande, Allemagne, Islande, Irlande, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Serbie, Slovénie, Suède, Ukraine).

3. Le Conseil de l'Europe met en œuvre des projets de coopération ciblés sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes :

- un projet régional biennal financé par le Cadre de coopération programmatique de l'UE pour améliorer l'accès des femmes à la justice dans cinq Etats¹ du Partenariat oriental ;
- la coopération avec ONU Femmes pour la finalisation d'un cadre pour l'évaluation de l'accès des femmes à la justice ; celui-ci a été publié en 2016 ;
- la coopération avec les pays du sud de la Méditerranée² pour combattre la violence fondée sur le genre et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes s'est poursuivie en 2016 ; elle a permis de faire connaître les normes du Conseil de l'Europe à des représentantes et représentants de ministères, de parlements, de la société civile, des médias et des universités , de renforcer les connaissances et les compétences de divers professionnel-le-s (autorités et praticien-ne-s) et de contribuer à l'établissement de nouvelles législations ;

¹ Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

² Liban, Maroc et Tunisie. Des pourparlers visant à entamer en 2016 une coopération avec la Palestine sont en cours.

- la coopération dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique s'est poursuivie avec la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie dans le cadre des subventions de l'EEE et de la Norvège ; elle était axée sur le renforcement des capacités de ces pays et sur l'harmonisation de leurs cadres législatifs et institutionnels avec la Convention d'Istanbul³.
4. Des outils concrets et des publications ainsi que du matériel promotionnel sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre ont été conçus et largement diffusés dans tous les Etats membres et auprès d'autres parties prenantes à l'occasion d'événements nationaux, régionaux ou mondiaux ainsi que par voie électronique. Ces publications sont très demandées par les Etats membres, les partenaires internes et externes, et sont considérées comme des instruments très utiles pour suivre les progrès réalisés et évaluer le respect des critères et des normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. On peut citer les exemples suivants :
- trois fiches d'information sont parues en 2016 : deux nouvelles fiches intitulées respectivement « [Intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures](#) » et « [Combattre le discours de haine sexiste](#) », et une version révisée de la fiche « [L'égalité entre les femmes et les hommes](#) » ;
 - un document d'information résumant les activités entreprises au Conseil de l'Europe en matière [d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes](#) ;
 - une nouvelle fiche d'information, établie par la Cour européenne des droits de l'homme à propos de sa [jurisprudence dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes](#) ;
 - le compte rendu de la Conférence intitulée « [Pour garantir l'égalité d'accès à la justice des femmes](#) » (Berne, Suisse, octobre 2015) ;
 - le rapport du séminaire intitulé « [Combattre le discours de haine sexiste](#) » (Strasbourg, février 2016) ;
 - une nouvelle [newsletter électronique](#), publiée trimestriellement et liée aux pages de notre site web consacrées à l'actualité dans le domaine de l'égalité de genre ;
 - certains Etats membres (Croatie, Allemagne, Espagne) ont traduit et diffusé diverses normes du Conseil de l'Europe en la matière, comme la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Convention d'Istanbul et les recommandations du Comité des Ministres portant sur les questions d'égalité de genre. Ces textes sont également disponibles sur le site web consacré à l'égalité de genre.

³Une coopération *ad hoc* avec d'autres Etats membres est également en cours dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la lutte contre celle-ci.

C. Coopération transversale étroite avec les divers organes et institutions du Conseil de l'Europe pour garantir [une approche intégrée de l'égalité](#) dans toutes les politiques et dispositions du Conseil de l'Europe :

1. La coopération et les synergies ont été renforcées avec les divers comités directeurs, mécanismes de suivi et accords partiels pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité de genre dans les politiques du Conseil de l'Europe et à tous les niveaux, comme le demande la Stratégie. Des rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) ont été désignés au sein des 36 comités directeurs et autres organes institutionnels ainsi que dans sept mécanismes de suivi⁴.
 - Une cinquantaine de GER (contre 32 en 2015, soit une hausse importante) sont actuellement opérationnel-le-s au sein de leurs comités et organes de suivi respectifs ; ils/elles pilotent les initiatives visant à intégrer une dimension de genre dans leurs travaux et activités.
 - Un stage de formation d'une journée sur l'approche intégrée de l'égalité a été organisé pour les GER et pour les agentes et agents du Secrétariat qui les assistent (21 novembre 2016).
2. La GEC tient des échanges de vues réguliers avec les GER et avec des représentantes et représentants des différents secteurs de l'Organisation afin de partager des informations, des compétences techniques, des savoir-faire, de bonnes pratiques et des méthodes de travail ainsi que pour discuter des problèmes qui se posent.
 - En 2016, des échanges ont eu lieu avec la présidente du GREVIO, le Commissaire aux droits de l'homme, la présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le président du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) auprès du Comité des Ministres, la Division des droits des enfants, le président du Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF), mis en place par le Comité directeur pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe (CDDH), la secrétaire du Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED) ainsi que les représentantes et représentants de l'Equipe d'appui au Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms et du Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP).

⁴ Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité d'experts de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

3. L'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT) est une composante essentielle du Programme transversal sur l'égalité de genre et elle regroupe des membres du Secrétariat en poste dans des institutions et organes du Conseil de l'Europe. Les deux réunions qu'elle a tenues en 2016 ont été l'occasion d'échanger des informations sur la mise en œuvre de la Stratégie, de discuter des problèmes rencontrés et de mettre en commun les bonnes pratiques permettant de surmonter les difficultés. La réunion de mai 2016 était ouverte à l'ensemble du personnel ; une experte invitée a présenté un exposé intitulé « *Gender mainstreaming and multiple discrimination - making the case for gender equality* » (intégration de la dimension de genre et discrimination multiple – arguments en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes), qui a été suivi d'un échange de vues. Les participant-e-s ayant beaucoup apprécié cette réunion, elles et ils ont encouragé le secrétariat à organiser d'autres activités de ce type. Le tableau ci-joint (annexe 1), qui récapitule les informations sur les activités que les différents secteurs mènent en matière de genre, est le fruit des contributions régulières des membres de la GMT.
 4. Aspect important, les présidences successives du Comité des Ministres ont inclus l'égalité entre les femmes et les hommes parmi leurs priorités - cet engagement significatif a donné à cette question une plus grande priorité politique, a suscité une visibilité accrue des normes et des activités du Conseil de l'Europe et en a augmenté la portée.
- D. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales pour créer des synergies, éviter les doubles emplois et renforcer la portée des activités, ainsi qu'avec la société civile pour accroître la sensibilisation et la visibilité :

Le Conseil de l'Europe continue de mettre en place des partenariats stratégiques et de renforcer ceux qui existent avec des organisations régionales et internationales (l'Union européenne, notamment la Commission européenne, l'EIGE et l'Agence des droits fondamentaux ; l'Organisation des Nations Unies, en particulier ONU Femmes, le Comité de la CEDAW, le HCDH et le Conseil des droits de l'homme ; l'OSCE et l'OEA) ; le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (EQUINET), des réseaux d'organisations de femmes (le Lobby européen des femmes, le Réseau des femmes contre la violence en Europe) ; des ONG internationales ; des instituts de recherche et des groupes de réflexion. La régularité des échanges, des consultations et de la coopération a favorisé les synergies et la coordination en permettant de tirer parti de la valeur ajoutée de chaque partie prenante.

- La liste des événements de haut niveau est trop longue pour être reproduite ici. À titre d'exemple, signalons que le Conseil de l'Europe a activement participé et contribué à de tels événements durant la 60^e session de la Commission des Nations Unies sur la condition des femmes, en mars 2016. Les activités qu'il organise en marge des sessions de cette Commission sont devenues une référence, considéré comme « les » événements par ONU Femmes. La réunion organisée en 2016 était consacrée au thème « Protéger les droits humains des femmes réfugiées et demandeuses d'asile ». Elle a opportunément mis en

lumière la pertinence des normes du Conseil de l'Europe en matière de protection des femmes migrantes et réfugiées et suscité de nouveaux travaux sur cette question. Le Conseil a en outre participé à la conférence « *Women Deliver* » (Copenhague, mai 2016), au Forum des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux (Vienne, juin 2016), au Forum international des femmes dirigeantes – Egalité des chances pour un avenir meilleur (Minsk, Bélarus, juin 2016) et aux travaux de suivi, ainsi qu'à la sixième réunion de haut niveau du Dialogue interrégional sur la démocratie (Strasbourg, novembre 2016).

- D'importants contacts ont par ailleurs été pris en 2016 avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et avec le Comité international olympique ainsi qu'avec des ONG influentes comme la Fondation Sofia.

II Conclusions

La troisième année de mise en œuvre de la Stratégie 2014-2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes a encore consolidé le rôle de référence majeur du Conseil de l'Europe en matière de droits des femmes et d'égalité de genre. Grâce à son approche transversale et à ses organes, notamment la Commission pour l'égalité de genre et son Secrétariat, le Conseil de l'Europe a énormément fait progresser la sensibilisation à l'égalité de genre et l'intégration d'une démarche soucieuse de cette égalité dans l'ensemble de l'Organisation et dans bon nombre de ses comités. La Commission pour l'égalité de genre s'est révélée être un forum unique pour échanger des expériences et des bonnes pratiques sur des questions d'actualité et fournir ainsi aux États membres des outils très pratiques pour mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et progresser de facto au niveau national. En outre, cette Commission constitue également un forum utile pour échanger avec d'autres organisations internationales et la société civile.

Les problèmes auxquels se heurtent les États membres du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de la Stratégie s'inscrivent dans un contexte mondial et régional plus large, notamment celui d'une montée des oppositions aux droits humains des femmes. Nous continuons d'être confronté-e-s à de fausses idées sur le sens du mot « genre » dans le cadre des politiques et dispositions en faveur de l'égalité, qui sont de plus en plus attaquées sous l'étiquette d'une prétendue « idéologie du genre ».

Autre problème crucial : il faut lutter contre le sexisme et les stéréotypes de genre qui affectent femmes et hommes et qui continuent de se multiplier et d'alimenter les inégalités entre les femmes et les hommes dans les sociétés européennes. Le sexisme et la discrimination à l'égard des femmes se manifestent de façon inquiétante en particulier sous deux formes : le discours de haine sexiste y compris dans le discours politique et les menaces de violence à l'égard des femmes dans le cyberspace, à savoir internet et les médias sociaux. La Commission pour l'égalité de genre y répond en élaborant un projet de recommandation qui sera soumis au Comité des Ministres.

En outre, les atteintes à la santé et aux droits des femmes en matière sexuelle et de procréation – droits essentiels à l'exercice d'autres droits humains, y compris dans les domaines de l'éducation et de l'emploi – progressent de façon inquiétante et nuisent considérablement au progrès global en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme indiqué l'an dernier, les restrictions budgétaires et les mesures d'austérité subies par les institutions et organes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes ont directement affecté les activités et l'efficacité des mécanismes nationaux de certains Etats membres dans ce domaine. Dans certains cas, les mandats des organismes ont été élargis mais sans que leurs ressources n'augmentent pour autant, ce qui se solde par une diminution des activités consacrées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La mise en œuvre des lois et des politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes doit aller de pair avec l'attribution des ressources humaines et du financement ad hoc. Il est donc indispensable de renforcer, aux niveaux national et local, les mécanismes institutionnels en la matière, ce qui déterminera les progrès qui seront réalisés dans l'amélioration de l'égalité de genre sur le terrain.

En outre, la participation pleine et équitable des femmes à la vie politique et publique continue d'être en suspens dans la plupart des Etats membres, que ce soit dans les organismes législatifs, exécutifs ou administratifs, aux niveaux local, régional et national. Des progrès énormes doivent encore être faits pour que nous parvenions à la parité 50/50 en 2030. D'autres défis concernent la difficulté d'assurer que toutes les femmes bénéficient des politiques et normes d'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection conférée par ces normes, y compris les femmes appartenant à certains groupes défavorisés (femmes Roms, handicapées, réfugiées, etc.). Les droits et les besoins des femmes réfugiées et demandeuses d'asile en Europe, en ce compris leur sécurité et la protection contre la violence, doivent être protégés et pris en compte.

Il résulte de tous ces problèmes un écart constant entre les normes en matière d'égalité de genre et leur application. Un changement de mentalité s'impose tant chez les citoyennes et citoyens que chez les responsables politiques européens. Il faut des synergies et des partenariats accrus entre les organisations internationales, les Etats membres et la société civile pour parvenir à renforcer et à améliorer la mise en œuvre, la responsabilisation et le suivi des normes, ainsi que pour intensifier la coopération et la communication, et ce afin de s'assurer que les droits humains des femmes demeurent une priorité politique pour les Etats membres et les organisations régionales et internationales. Le Conseil de l'Europe reste prêt et déterminé à s'attaquer à ces problèmes et à soutenir les Etats membres pour parvenir à une l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Europe et au-delà.

Annexe 1

TABLEAU DES ACTIVITÉS EN 2016

Objectif stratégique n° 1 : Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme				
Activités	Instance	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Activités pour soutenir le Réseau des femmes roms.	Congrès	BO	2014-2017	En cours
2. Mise à jour de la plateforme du Réseau Euro-Med pour les femmes du Processus Nord-Sud pour le renforcement du rôle des femmes grâce à des informations, des outils, des rapports sur la lutte contre les stéréotypes de genre – lancement d'une base de données de bonnes pratiques et d'activités des organisations des femmes en méditerranée du sud-est.	Centre Nord – Sud	BO	2013-2017	Achevée : Lancement du site et de la page Facebook (1400 membres), publication d'un bulletin mensuel avec plus des 800 membres
3. Séminaire sur "Combattre le discours de haine sexiste".	DE – Jeunesse	BO	2016	Achevée
4. Préparation et diffusion d'une fiche d'information sur le discours de haine sexiste	DE	BO	2016-2017	En cours
5. Préparation d'un projet de recommandation sur la lutte contre le sexisme pour considération par le Comité des ministres	DE + GEC + CM	BO	2016-2017	En cours
Objectif stratégique n° 2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes				
Activités	Instance	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Événements annuels aux plans régionaux, nationaux et internationaux pour promouvoir la Convention d'Istanbul en tant que référence et qu'instrument de changement dans tous les domaines de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	VF+APCE + autres entités + organisations régionales et internationales	BO+CV	2013-2017	En cours

<p>2. Réaliser d'études, recueillir et diffuser de bonnes pratiques sur mesures spécifiques prévues dans la Convention d'Istanbul, et notamment :</p> <p>a. (Article 13) organisation de campagnes de sensibilisation sur différentes formes de violence ;</p> <p>b. (Articles 8 et 9) soutien de l'implication des ONG dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;</p> <p>c. (Article 52) émission d'ordonnances d'urgence d'interdiction ;</p> <p>d. (Article 12) obligations générales de prévenir la violence à l'égard des femmes ;</p> <p>e. (Article 16) obligation d'établir des programmes pour les auteurs de violence domestique et d'infractions à caractère sexuel ;</p> <p>f. (Article 17) la participation du secteur privé dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;</p> <p>g. (Article 11) collecte des données et recherche</p>	VF+DE + APCE (concernant la diffusion)	BO/CV	2013-2016	<p>Etude a. terminé</p> <p>Etude b. en cours</p> <p>Etude c. en cours</p> <p>Etude d. terminé</p> <p>Etude e. terminé</p> <p>Etude f. terminé</p> <p>Etude g. terminé</p>
<p>3. Table ronde visant à promouvoir le document sur l'article 17 de la CI encourageant la participation du secteur privé et des médias à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique</p>	DE + <i>Corporate Alliance against Domestic Violence</i>	BO	2016	En cours
<p>4. Assistance à la mise en œuvre d'un abri pilote pour les femmes victimes de violence en Tunisie</p>	VF	CV	2016	En cours
<p>5. Assistance à la mise en œuvre de l'Observatoire VF au Maroc</p>	VF	CV	2015-2016	En cours
<p>6. Commentaires sur les projets de loi VF en Tunisie et au Maroc et sur le projet de loi portant création de l'Autorité pour l'égalité de genre et la lutte contre la discrimination au Maroc</p>	DE-VF	CV	2014-2016	En cours
<p>7. Rédiger et diffuser des fiches d'information thématiques sur des sujets importants liés à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul</p>	DE-VF	BO+CV	2013-2017	En cours
<p>8. Fournir les services d'experts juridiques et techniques aux États membres et non membres pour aligner la législation et les politiques nationales sur les normes et la Convention d'Istanbul</p>	VF	BO+CV	2013-2017	En cours

9. Réunions du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence et activités de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes par le rapporteur général	APCE	CV	2014-2017	En cours
10. Séminaires parlementaires destinés à promouvoir la Convention d'Istanbul et à obtenir de nouvelles ratifications	APCE	CV	2013-2017	En cours
11. Séminaires sur le renforcement des capacités en rapport avec la mise en œuvre la Convention d'Istanbul et le rôle de suivi des parlementaires, avec la participation de parlementaires, d'experts juridiques, d'avocats	APCE	CV	2013-2017	En cours
12. Campagne de sensibilisation du grand public par des mesures prises au niveau national par les parlementaires en partenariat avec des ONG et des médias	APCE	CV	2013-2017	En cours
13. Production de matériels de visibilité et de sensibilisation à l'intention des parlementaires	APCE	CV	2013-2017	En cours
14. Événements dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	Coordination DE	BO	2014-2017	En cours

Objectif stratégique n° 3 : Garantir l'égalité d'accès à la justice

Activités	Instance	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Elaborer et publier un cadre pour évaluer l'accès des femmes à la justice	DE – Coordination avec ONU Femmes+CEDAW	BO/CV	2015- 2016	Achevée
2. Formation des professionnels du droit et du personnel des autorités de répression au renforcement de l'accès des femmes à la justice	DE	CV	2016	Achevée
3. Fiche d'information sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la discrimination fondée sur le sexe	CEDH	BO	2016	Achevée

Objectif stratégique n° 4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

Activités	Instance	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. a. Réalisation d'une étude pour le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique	DE	BO	2016	Achevée

b. Analyse et diffusion des conclusions de l'étude	DE	BO	2016-2017	En cours
2. Rapport du Congrès « La participation des femmes à la vie publique aux niveaux local et régional : bonnes pratiques dans les Etats membres et action du Congrès » (l'objectif est d'évaluer les tendances en matière de participation dans les Etats membres et au Congrès depuis la mise en place de quotas en 2008).	Congrès	BO	2014-2016	En cours
3. Résolution sur l'évaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes – Res2111(2016).	APCE	BO	2015-2016	Achevée
4. Création de la "Section femmes" de l'Association pan ukrainienne de localités, grâce i) à la facilitation de la rédaction, la discussion et la finalisation du statut, du règlement et de la stratégie de la Section et ii) au renforcement de la capacité de leadership de ses membres par l'utilisation de la boîte à outils sur la gestion moderne et efficace des ressources humaines (adoptée pour l'Ukraine) du Centre d'expertise du Conseil de l'Europe sur la réforme de l'administration locale.	CELGR	CV	2014-2016	En cours
5. Briefing sur l'analyse fondée sur le genre de la législation des collectivités locales en Ukraine, préparé (en tenant compte des normes du Conseil de l'Europe, y compris de sa stratégie pour l'égalité des femmes et des hommes pour 2014-2017).	CELGR	CV	2014-2016	En cours
6. Mettre au point un outil qui aide les autorités locales à évaluer et à améliorer l'éthique publique. Cet outil comprend une carte européenne de score et une méthodologie organisée autour des auto-évaluations et des examens objectifs par des pairs formés à cet effet. En 2016, l'outil inclura, après une mise à jour, l'analyse des risques et les questions de genre, ainsi que les trois points de repère nationaux les plus récents.	CELGR	OB	2016	Achevée
7. Réunions du groupe de travail de la Conférence d'OING sur "Les perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques, notamment pendant et avant les conflits : sensibilisation et	Conf OING	BO	2014-2016	En cours

échanges de bonnes pratiques”				
Objectif stratégique n° 5 : Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité de genre				
Activités	Instance	Budget	Calendrier	Situation actuelle
1. Conférence thématique annuelle (Conférence des Points de contacts nationaux (NFP) 2014-2015).	DE	BO+CV	2014-2015	Achevée
			2016-2017	En cours
2. Formation sur l'approche intégrée de l'égalité de genre destinée aux rapporteure-s du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre.	DE	BO	2013-2017	En cours 3 sessions de formation organisées
3. Conception de modules de formation et d'une boîte à outils à l'attention des rapporteur-e-s sur l'égalité de genre.	DE	BO	2013-2017	En cours Boîte à outils achevée
4. Développer et disséminer des bonnes pratiques et d'autres informations pertinentes sur l'approche intégrée de l'égalité de genre	DE	BO	2013-2017	En cours
5. Intégrer l'égalité de genre dans les activités relatives aux droits des enfants	CRD	BO	2016-2017	Ongoing
6. Résolution 2119 (2016) « Lutter contre l'hypersexualisation des enfants ».	APCE	BO	2016	Achevée
7. Veiller à ce que les écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe continuent de prendre en compte les questions d'égalité de genre et de non-discrimination et renforcent la présence de ces questions dans leurs programmes de formation et leur administration (par exemple dans la sélection des participants), et mettre à leur disposition les documents et outils pertinents du Conseil de l'Europe pour qu'elles les utilisent dans le cadre de leurs activités.	DPP	BO	2014-2017	En cours
8. Promotion de l'intégration d'une perspective de genre dans des activités pilotes gérées par les organisations non gouvernementales de jeunesse avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse. Les formulaires de demande et de rapport contiennent une section décrivant comment les ONG intègrent une perspective de genre dans leurs projets. Le FEJ partage sur son site web des exemples de bonnes pratiques et d'outils.	DGII-FEJ	FEJ	2014-2017	En cours – à poursuivre en 2017

9. Séminaire du Groupe Pompidou sur « les femmes, les drogues et la violence » (Rome, 10-11 décembre 2015), suivi par la publication de 2016 du Conseil de l'Europe / Groupe Pompidou intitulée « Améliorer la prise en charge des violences subies par les femmes usagères de substances psychoactives ».	Groupe Pompidou	CV	2015-2016	Achevée
10. Événement organisé par l'Italie, le Pérou et le Chili avec la participation du Groupe Pompidou sur le thème « La consommation de drogues chez les femmes : les meilleures pratiques dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques publiques de prévention et de traitement en tenant compte de la question du genre », en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) sur le problème mondial de la drogue ; 19-21 avril 2016, New York.	Groupe Pompidou	Sans objet	2016	Achevée
11. Activité du Groupe Pompidou intitulée : « Introduire une dimension de genre dans les politiques en matière de drogues – Focus sur la violence, les femmes et les drogues du viol ».	Groupe Pompidou	CV	2016-2017	En cours
12. Projet du réseau MedNET du Groupe Pompidou sur l'élaboration d'un modèle de services pour les femmes enceintes consommatrices de drogues en Egypte.	Groupe Pompidou	CV	2016-2017	En cours
13. Dans le cadre du Mouvement contre le discours de haine, campagne axée sur les discours de haine sexiste.	Jeunesse	BO	2016-2017	En cours
14. Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une enquête du PNUD sur "Les femmes et les hommes employés dans la fonction publique"	GRECO	BO	2013-2016	En cours
15. « (Re)Mix » Séminaire pour des ONG de jeunesse organisé par le Fonds Européen pour la Jeunesse utilisant des méthodes d'éducation non-formelle, y inclus 2 sessions sur l'approche intégrée de l'égalité de genre. Une page consacrée à l'approche intégrée a été publiée sur le site du FEJ.	DGII/FEJ	FEJ	2016	Achevée
16. Compilation des initiatives sur l'approche intégrée de genre dans les états membres.	GE	BO	2016-2017	En cours

17. Plans visant à modifier les méthodes de travail du Comité afin d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité de genre dans ses travaux.	(CDCJ)	BO	2016	En cours
18. Séminaire "Gender Equality Matters!" au Centre Européen de la Jeunesse à Strasbourg les 1-3 juin 2016, afin d'explorer les significations de l'égalité de genre dans des activités interculturelles et non-formelles de jeunesse.	DGII/CEJ	CEJ	2016	Achevée
19. Formation des membres de l'ECRI à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes.	ECRI	BO	2016	Achevée

Abréviations :

APCE :	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
BDGP :	Bureau de la Direction Générale des Programmes
BO :	Budget ordinaire
Coordination-DE :	Equipe de la Division Égalité chargée du programme transversal pour l'égalité de genre
CdE :	Conseil de l'Europe
CDDG :	Comité européen sur la démocratie et la gouvernance
CDCJ	Comité européen de coopération juridique
CDLR :	Comité européen sur la démocratie locale et régionale
CDMSI :	Comité directeur sur les médias et la société de l'information
CELGR :	Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale
CONF OING :	Conférence des organisations internationales non gouvernementales
CV :	Contribution volontaire
DGII :	Direction générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe
DIO :	Direction de l'Audit interne et de l'Evaluation
DPP :	Direction de la planification politique du Conseil de l'Europe
FEJ :	Fonds européen pour la jeunesse
GEC :	Commission pour l'égalité de genre
GER :	Rapporteur-e pour l'égalité de genre
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
Groupe Pompidou	Groupe de Coopération en matière de Lutte contre l'Abus et le Trafic illicite de Stupéfiants
LEF :	Lobby européen des femmes
MedNET	Réseau de coopération en région méditerranéenne sur les drogues et les addictions
NFP :	Points de contact nationaux sur l'égalité de genre désignés par les États membres
ONU-femmes :	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PJ :	Programme joint
VF :	Equipe de la Division Traite des êtres humains et violence à l'égard des femmes

Annexe 2

Liste des études, des compilations, des manuels et autres outils pratiques

- [Conseil de l'Europe - Glossaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes \(2016\)](#)
- [Egalité de genre et droits des femmes – Normes du Conseil de l'Europe \(2015\)](#)
- [Liste et description des glossaires existants \(non exhaustive\) \(2015\)](#)
- [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 \(2014\)](#)

Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

- [Rapport du séminaire de 2016 du Conseil de l'Europe intitulé « Combattre le discours de haine sexiste » \(2016\)](#)
- [Note d'information « Combattre le discours de haine sexiste » \(2016\)](#)
- [Rapport de la Conférence intitulée « Lutter contre les stéréotypes de genre dans et par l'éducation », Helsinki, octobre 2014 \(2015\)](#)
- [« Toolkit » sur la mise en application de la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe CM/Rec \(2013\) 1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias \(2015\)](#)
- [Les médias et l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national - Compilation des bonnes pratiques dans les Etats membres \(2014\)](#)
- [Rapport de la Conférence intitulée « Les médias et l'image de la femme », Amsterdam, juillet 2013 \(2013\)](#)
- [Femmes et journalistes d'abord ! – Réaliser la démocratie dans les faits, faire du journalisme de qualité, en finir avec les stéréotypes de genre. Professionnels des médias, la balle est dans votre camp \(2013\)](#)
- [MARS - Media et antiracisme dans le Sport - Guide pour les journalistes \(projet conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe\) \(2012\)](#)
- [Compilation des bonnes pratiques relatives à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation \(2012\)](#)
- [Etude intitulée « Combattre les stéréotypes de genre dans l'éducation » \(2011\)](#)

Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

- [Assurer la collecte de données et la recherche : article 11 de la Convention d'Istanbul \(2016\)](#)
- [Encourager la participation du secteur privé et des médias : article 17 de la Convention d'Istanbul \(2016\)](#)
- [Programmes destinés aux auteurs de violence domestique et sexuelle : article 16 de la Convention d'Istanbul \(2015\)](#)
- [Prévention de la violence à l'égard des femmes : article 12 de la Convention d'Istanbul \(2014\)](#)

- [Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes : article 13 de la Convention d'Istanbul \(2014\)](#)
- [Guide d'Amnesty International et du Conseil de l'Europe – La Convention d'Istanbul, un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines \(2014\)](#)
- [Etude analytique des résultats du quatrième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec \(2002\) 5 sur la protection des femmes contre la violence \(2014\)](#)
- [Vue d'ensemble des études sur les coûts de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique \(2012\)](#)

Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- [Rapport de la Conférence : Pour garantir l'égalité d'accès à la justice des femmes, octobre 2015 \(2016\)](#)
- [Compilation des bonnes pratiques issues des Etats membres visant à réduire les obstacles à l'accès à la justice pour les femmes et à faciliter celui-ci \(2015\)](#)
- [Egalité d'accès à la justice dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la violence faite aux femmes \(2015\)](#)
- [Compilation des contributions des Etats membres sur les principaux défis et bonnes pratiques en matière d'accès à la justice pour les femmes victimes de violence au niveau national \(2014\)](#)
- [Etude de faisabilité intitulée « Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice » \(2013\)](#)

Promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et dispositions au sein du Conseil de l'Europe

- [Notes d'orientation sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes et activités du Conseil de l'Europe \(2016\)](#)
- [Manuel – Soutenir les rapporteurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur mission \(2014\)](#)

Annexe 3
Activités et mesures pour la réalisation des objectifs
de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres

Les contributions reçues des Etats membres sont disponibles sur le site de la Commission pour l'égalité de genre sous [« documents pour la 10^e réunion de la GEC »](#) (16-18 novembre 2016).